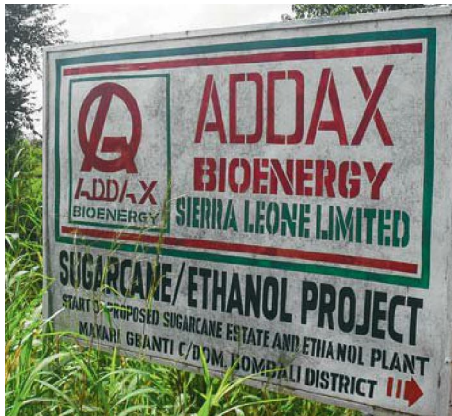


Aide belge à l'accaparement de terres !

DÉVELOPPEMENT La coopération belge met pourtant en avant l'appui à l'agriculture

► Schizophrène, la coopération belge ?
► Le CNCD révèle que, à travers certains canaux de financement, elle appuie l'accaparement de terres, à l'opposé de ses objectifs...



Via BIO, la coopération belge a investi 10 millions d'euros dans un projet d'accaparement de terres au Sierra Leone. © REUTERS

Pour la coopération belge au développement, l'aide à l'agriculture et à la sécurité alimentaire est un secteur essentiel, prioritaire dans 11 des 18 pays partenaires de la Belgique en matière de développement. Et, selon une note stratégique élaborée par la Direction générale de la coopération au développement, l'objectif de la coopération doit être « le soutien à l'agriculture familiale durable dans le respect du droit à l'alimentation et de l'égalité des droits entre les sexes » tout en sécurisant l'accès aux ressources dont la terre.

Une préoccupation hautement louable : Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, ne cesse de dénoncer l'impact très négatif qu'a l'accaparement de terres sur une agriculture familiale, qui reste l'idéal pour assurer la sécurité alimentaire.

Accaparement de terres ? Il s'agit de grosses entreprises internationales qui concluent des accords avec les autorités de pays du Sud pour cultiver de façon

mécanisée de vastes terres qui étaient en général mises en valeur par des communautés locales, désormais expulsées.

Or, dans un rapport charpenté intitulé « Ruée vers les terres ? Quelles complicités belges dans le nouveau Far West mondial ? », le CNCD (Centre national de coopération au développement), en coopération avec plusieurs ONG, dénonce notamment un double jeu de la coopération belge.

Créée en 2001, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) a pour

mission de « favoriser la mise en place d'un secteur privé fort dans les pays en développement et émergents ». Or BIO, qui est donc un des instruments de la coopération belge au développement, finance notamment un gros projet d'accaparement de terres en Sierra Leone. Ce projet, ADDAX-Bionergy, émane du groupe suisse ADDAX, et d'Oryx, une multinationale spécialisée dans le secteur énergétique.

Ensemble, ils ont conclu un accord avec le gouvernement de Sierra Leone pour la location de

20.000 hectares de terre durant 50 ans pour une monoculture de canne à sucre destinée à produire de l'agro-éthanol pour le marché européen. Et BIO a contribué à cet investissement à hauteur de 10 millions d'euros.

Sur papier, le projet est exemplaire et a été le premier en Afrique à obtenir une certification de la table ronde sur les biocarburants durables. « Pourtant, explique le CNCD, les rapports d'organisations locales et internationales dénoncent des impacts négatifs auprès des populations locales : un manque de concertation avec ces communautés lors de la conclusion de l'accord, un manque de compensation adéquate, une diminution de l'accès à la nourriture et notamment des cultures de riz, une pollution du sol et des ressources d'eau à la suite de l'utilisation d'engrais et de pesticides, une utilisation intensive des réserves d'eau. Le nombre d'emplois a été bien moins important que promis, les conditions de travail sont précaires et les salaires ne dépassent pas 2,50 euros par jour. »

« Il ne faut plus que la seule règle concernant BIO soit la rentabilité économique des projets »

En outre, le projet ne doit payer aucune taxe sur le revenu ni de taxes à l'importation. Il ne contribue donc que de façon très minime au développement du

pays dans lequel il est installé. Pourquoi BIO l'a-t-il donc financé ?

« BIO a certes une certaine autonomie de fonctionnement, souligne Stéphane Desgain, chargé de recherche au CNCD, mais nous demandons que le cadre qui est fixé par la Coopération belge s'applique à l'ensemble de cette coopération. Le projet BIO en Sierra Leone ne rentre pas du tout dans ce cadre et c'est un vrai problème. Les grandes orientations de la coopération s'appliquent dans le bilatéral (l'aide

d'Etat à l'Etat), dans la coopération indirecte (celle qui finance les activités des ONG) mais visiblement pas pour BIO.

Il est question depuis un certain temps de modifier les règles de fonctionnement de BIO, et l'actuel ministre de la coopération Jean-Pascal Labille a l'intention de s'y atteler, mais aura-t-il le temps avant la fin de la législature ? Il ne faut plus que la seule règle concernant BIO soit la rentabilité économique des projets ».

VERONIQUE KIESSEL

UN GROS FINANCEMENT À LA BANQUE MONDIALE

Manque de respect des droits des communautés

La Belgique est aussi un contributeur important de la Banque mondiale, avec 132 millions d'euros par an, une somme dont l'affectation n'est pas précisée. Or, explique le rapport du CNCD, la Banque mondiale contribue à la ruée mondiale sur les terres des pays du Sud. Via des Agences pour la promotion des investissements, elle identifie et fournit des terres aux candidats investisseurs, dont par exemple 2,5 millions d'hectares en Tanzanie. Et elle a émis des normes d'investissements pour les bailleurs de fonds qui se sont largement répandues. Mais ces

normes sont perfectibles sur le plan social et environnemental et ne sont pas toujours rigoureusement appliquées. Les principaux problèmes concernent « le respect des droits des communautés locales, ce qui est un comble pour une institution ayant pour mandat de lutter contre la pauvreté ! », conclut le rapport. « Nous avons dialogué avec le représentant belge à la Banque mondiale, explique Stéphane Desgain, du CNCD, il est conscient du problème mais ne semble pas prêt à taper du poing sur la table à propos des accaparements de terres. Or la Belgique est actuellement porte-parole d'un groupe de pays. C'est le moment d'agir ! »

V.K.



CE N'EST SANS DOUTE PAS UN HASARD

L'Echo-De Tijd nous a élue pour la cinquième année consécutive meilleur gestionnaire de fonds, récompensant la prudence de notre politique d'investissement et la régularité de nos performances.

Ce n'est sans doute pas un hasard si nos clients nous confient la gestion de leurs avoirs sur plusieurs générations.

Nous n'avons jamais été aussi proches

Bruxelles
Chaussée de la Hulpe, 120
Tél.: 02 663 45 43
www.banquedeluxembourg.be

Arlon
Av. Jean-Baptiste Nothomb, 30
Tél.: 063 24 23 72

BANQUE
DE LUXEMBOURG

BANQUIER PRIVÉ DEPUIS 1920